Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 36
Votes exprimés : 36
POUR : 36
CONTRE : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
1er juillet 2025
Date d'affichage :
1er juillet 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Bruno CHARMET - Daniel RAVERAT – Nadine LEGENDRE – Philippe DESCHAUMES – Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAYER – Gilles SACKEPEY, absent excusé (pouvoir à Bruno CHARMET) - Jean-Louis GROGUENIN – Christian SCHILTZ - Stéphane MOREL – Christophe GENTIL - Rémy VIDAL - Stéphane BARDOUX – Sandra PICART, absente excusée (pouvoir à Bernard ENFRUN) - Jean-Michel SABAN – Clément POINTEAU – Frédéric CARRE - François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT, absent excusé (pouvoir à Florian FRAYER) - Claudine MANIGAULT – Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Catherine VERNEAU, absente excusée (pouvoir à Nathalie LABOSSE) – Philippe LARDIN – Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS – Christophe CHEYSSON, absent excusé (pouvoir à Xavier COURTOIS) – Sylvie CHARPIGNON – Christian LARDIN - Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU - Hubert NAULOT, absent excusé (pouvoir à Stéphane MOREL) – Bernard ENFRUN - Michel CODRAN –
Absents excusés : Hervé PASCAULT – Claude CATRIN – Jacqueline DE DEMO – Guy GUENIFFEY – Michel GCHWEINDER – Béatrice BOISE – Marie-Laure GRIMARD – Jean-Marie MAURICE – Marcel GEORGES -
Absents : Pierre-Yves ROY – Evelyne CALLEJA – Cloria JAOLAZA - Bertrand LEBLANC –

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération
CHARGEE DE COOPERATION ET DE COORDINATION ADMINISTRATIVE
MODIFICATION DELIBERATION

Par délibération en date du 8 juillet 2024, le conseil communautaire a décidé de créer un poste d'animateur territorial pour assurer les missions de chargé de coopération et de coordination administrative.

Une procédure de recrutement a été lancée.
Au vu des profils des candidatures et des missions correspondant à ce poste décrites dans la délibération du 8 juillet 2024, il s'avère nécessaire d'étendre le recrutement au grade d'adjoint d'animation pour l'emploi de chargé de coopération continuité éducative et animation de la vie sociale et de coordination administrative.

Aussi, il est proposé de modifier la délibération du 8 juillet 2024 en création un poste d'adjoint d'animation, permanent, à temps complet, à compter du 7 juillet 2025.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de valider la proposition de modification de la délibération du 8 juillet 2024 de création d'un poste d'adjoint d'animation, permanent, à temps complet, à compter du 7 juillet 2025.

MODIFIE le tableau des emplois en intégrant ce poste.

DIT que les crédits nécessaires figurent dans les budgets 2025.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL

Le Président,
Xavier COURTOIS

L'ISLE SUR SEREIN
COMMUNAUTÉ de COMMUNES du SEREIN
89440

REÇU EN PREFECTURE
le 09/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-089-200039709-20250707-2025_083-DE

PUBLIEE LE 09/07/2025